



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue à la salle Arc-en-ciel le 30 octobre 2023 à compter de 19h00

Sont présents

Maire	Pierre Gagné
Conseillers	Réjean Desjardins, siège numéro 1 Marc-André Routhier, siège numéro 3 Ghislain Collin, siège numéro 5
Conseillères	Joanie Thibault, siège numéro 2 Josée Gougeon, siège numéro 4

Siège numéro 6 vacant

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Gagné.

Sont également présents :

Josée Larocque, Greffière-trésorière/ Directrice générale qui agit comme Greffière-trésorière de cette séance et Handie Ladouceur, Greffière-trésorière adjointe/Directrice générale adjointe.

Nombre de citoyens : 5

2023-10-3377 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, tous les membres du conseil étant présents, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2023-10-3378 AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière-trésorière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été notifié à chaque membre du conseil municipal par courriel, et chacun des élus confirme l'avoir reçu et en avoir pris connaissance dans les délais légaux.

2023-10-3379 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier, appuyé par la conseillère Josée Gougeon, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité le président accorde son vote.



TRÉSORERIE

2023-10-3380 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DU MINISTÈRE DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a vu sa quote-part pour la Sûreté du Québec augmenter de 164 320 \$ à 170 446 \$ pour l'année 2023.

ATTENDU QUE le paiement de ladite quote-part s'effectue en deux versements de 85 223\$ soit le 30 juin 2023 et le 31 octobre 2023.

ATTENDU QU'il n'y avait pas de résolution appuyant cette somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyée par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture 106359 pour un montant total de 170 446\$, laquelle est payable en deux versements soit le 30 juin 2023 et le 31 octobre 2023.

QUE les sommes soient prises sur le budget de fonctionnement au poste 02-210-00-441-00.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2023-10-3381 DÉBROUSSAILLAGE MÉCANIQUE

ATTENDU QUE le chemin Caron, Secteur lac au foin est un chemin prioritaire sur notre réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE les branches poussent de plus en plus et nuisent aux opérations de nivelage et de déneigement ;

ATTENDU QUE des travaux de débroussaillage mécanique devront être faits ;

ATTENDU QUE la visibilité dans les courbes y serait grandement améliorée pour la sécurité des usagers du chemin. ;

ATTENDU QU'aucun budget n'a été prévu pour ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins, appuyé par le conseiller Ghislain Collin, et résolu à l'unanimité, d'autoriser les travaux de débroussaillage mécanique sur 12 km des deux côtés sur le chemin Caron, Secteur lac au foin, pour une somme estimée à 8500\$ avant taxes.

QUE les fonds nécessaires soient puisés dans l'excédent accumulé du surplus accumulé non affecté (poste 23-710-10-000) au montant de 8 925.00\$ et autoriser le virement budgétaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.



AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

2023-10-3382 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 164-02-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 164 AFIN DE DÉFINIR UNE NOUVELLE ZONE RÉSERVÉE À LA RESTAURATION, AU DIVERTISSEMENT ET À L'HÉBERGEMENT

Le conseiller Marc-André Routhier, fait lecture du libellé.

Avis de motion est par les présentes donnée par M. Pierre Gagné, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement 164-02-2023 modifiant le règlement de zonage 164 afin de définir une nouvelle zone réservée à la restauration, au divertissement et à l'hébergement.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2023-10-3383 DEMANDE D'AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Josée Gougeon remarque qu'il manque le point **PÉRIODE DE QUESTIONS** à l'ordre du jour et propose l'ajout. Tous les conseillers et conseillères étant présents, ils acceptent à l'unanimité cet ajout et l'ordre du jour qui demeure adopté.

Adoptée à l'unanimité le président ajoute son vote

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose plusieurs questions en lien avec le projet de règlement, entre autres concernant les limitations de la zone, les marges, les droits acquis et si le CCU doit consulter le dossier.

2023-10-3384 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance. Il est 19h29.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

Pierre Gagné,
Maire

Josée Larocque,
Directrice générale